Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 037-213702665-20260519-2026_05_19_07-DE

VEIGNÉ
VILLE VERTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
DE VEIGNÉ

Séance ordinaire du 19 mai 2026

Délibération n° 2026.05.19.07

OBJET : **SIEIL – ADOPTION D'UNE MOTION RÉAFFIRMANT L'ATTRIBUTION DE LA COMPÉTENCE « DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ ET DE GAZ » AU BLOC COMMUNAL**

Date de convocation : le 12 mai 2026
Nombre d'élus en exercice : 29
Nombre de présents : 27
Nombre de votants : 29
Ayant donné procuration : 2
Absent excusé : 0

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf mai à vingt heures, le Conseil municipal, s'est réuni dans la salle Hubert Marionnaud, sous la Présidence de Monsieur JASNIN Jean-Marc, Maire.

Présents : M. JASNIN Jean-Marc, Mmes ACHARD Julie, AFONSO Evelyne, ANDRONY Claire, M. BARADUC Christophe, Mmes CANTIN-GUELLIL Anne, COQUEREAU-DEMOIS Céline, MM. D'AGOSTINO Maxime, DEGUFFROY Romain, Mme ELIAUME Catherine, MM. GROSSET Romain, GUENAULT Laurent, Mme HAÏCHOUR Nelly, M. HEINDERYCKX Philippe, Mme JASNIN Aline, M. KERUZORE Yohann, Mme MAILLET-LACHAUME Angélique, MM. MERCIER Thomas, RAGUIN Thierry, SAUNIER Patrick, Mmes VAVASSEUR Isabelle, ZELLER Isabelle, MM. BOUDOUASSAL Khalid MICHAUD Patrick, M. BESNARD Olivier, Mme JOUANNEAU Muriel, M. ROLANT Jean-Luc.

Pouvoirs : Mme ARNOULT Laurence donne pouvoir à M. BOUDOUASSAL Khalid, Mme MOULLÉ Alexandra donne pouvoir à M. MICHAUD Patrick.

Secrétaire de séance : Mme ACHARD Julie.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 indiquant que le Conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune,

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire,

Vu l'avis favorable de la commission affaires générales et communication en date du 5 mai 2026,

Vu le rapport du Maire,

Considérant le projet de loi de décentralisation qui doit être présenté au Parlement, lequel souhaite valoriser certaines prérogatives du bloc communal,

Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 037-213702665-20260519-2026_05_19_07-DE

Considérant que le Premier Ministre a confirmé lors de son intervention en clôture des assises des Départements à Albi, le 13 novembre 2025, réitérée dans un courrier adressé le 24 novembre à tous les Présidents de Conseils départementaux, l'intention du Gouvernement de reconnaître le département comme « le chef de file des réseaux de proximité » en renforçant notamment à ce titre son rôle en matière de distribution d'électricité et de gaz « dans le respect des autres réalisations des autres strates de collectivités, bloc communal et régions »,

Considérant que la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) a adopté lors de son assemblée générale du 11 décembre 2025, une motion qui réaffirme l'appartenance de la compétence « distribution d'électricité et de gaz » au sein du bloc communal (communes et groupements) et alerte le Gouvernement sur les risques d'une telle mesure,

Considérant que le SIEIL propose de s'adjoindre à la démarche de la FNCCR et d'adopter la motion annexée à la présente délibération pour réaffirmer l'appartenance de la compétence « distribution d'électricité et de gaz » au sein du bloc communal,

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **adopte la motion annexée à la présente délibération pour réaffirmer l'appartenance de la compétence « distribution d'électricité et de gaz » au sein du bloc communal,**
- **autorise Monsieur le Maire à signer ladite motion ainsi que tous documents nécessaires à sa mise en œuvre.**

Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0

Veigné, le 22 mai 2026

La secrétaire de séance
Julie ACHARD

Pour extrait conforme
Jean-Marc JASNIN
Maire de Veigné

MAIRIE DE VEIGNÉ (I.-et-L.)

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif *d'Orléans,* 28, rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans Cedex 1, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr ».